swissstaffing

Chancellerie fédérale suisse
Bundeshaus West
3003 Berne

Par courrier postal et e-mail à :
recht@bk.admin.ch

Dübendorf, le 28 avril 2026

Réponse à la consultation : Réorganisation des commissions extraparlementaires dans le cadre du réexamen 2025

Mesdames, Messieurs,

swissstaffing est le centre de compétences et de services des prestataires de services de l'emploi suisses et compte plus de 500 membres. En tant qu'association patronale, swissstaffing représente les intérêts de ses membres auprès des milieux politiques, économiques et de la société. Le secteur du travail temporaire réalise chaque année un chiffre d'affaires de 11,3 milliards de francs. Depuis le 1er janvier 2012, la convention collective de travail Location de services, déclarée de force obligatoire, est en vigueur ; avec 400 000 travailleuses et travailleurs loués soumis à son champ d'application et une part de 2,4 % de l'emploi total, elle constitue la plus importante CCT de Suisse.

swissstaffing prend volontiers position comme suit dans le cadre de la procédure de consultation susmentionnée :

I. Remarques générales

swissstaffing soutient par principe les efforts du Conseil fédéral visant à examiner les structures des commissions extraparlementaires et à les rendre plus efficaces, là où cela se justifie objectivement. Dans ce contexte, swissstaffing peut comprendre l'idée de principe d'un regroupement de certaines commissions.

La Commission fédérale du travail (CFT) et la commission tripartite fédérale instituée dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

(CTF) sont apparentées sur le plan thématique et partiellement composées des mêmes personnes, respectivement des mêmes associations. Dans cette perspective, swissstaffing perçoit indéniablement des synergies, et une rationalisation matérielle, un regroupement des thèmes ainsi qu'un traitement coordonné de questions comparables apparaissent donc en principe envisageables.

swissstaffing peut donc, par principe, envisager que les thématiques de la CFT et de la CTF soient réunies au sein d'une commission fusionnée, pour autant que cela ne s'accompagne d'aucun affaiblissement qualitatif des travaux consultatifs et que la représentation des partenaires sociaux n'en soit pas amoindrie. Une telle réorganisation pourrait par exemple s'accompagner d'une augmentation modérée de la fréquence des séances ainsi que d'une augmentation modérée du nombre de membres de la commission.

II. Importance centrale de la représentation de swissstaffing

Indépendamment de la question d'un éventuel regroupement, il est essentiel pour swissstaffing de continuer à être représenté au sein d'une commission nouvellement conçue.

swissstaffing est, en tant qu'association patronale, un expert du marché du travail doté d'une perspective transversale marquée. Le secteur des services de l'emploi fait régulièrement lui-même l'objet des discussions au sein de la CTF et de la CFT, notamment en lien avec la protection des salaires, l'exécution et les évolutions du marché du travail. C'est précisément dans ce contexte qu'une représentation institutionnalisée de swissstaffing n'est pas seulement pertinente sur le fond, mais indispensable à une discussion équilibrée et proche de la pratique.

swissstaffing représente la branche disposant de la convention collective de travail la plus importante de Suisse ayant fait l'objet d'une déclaration de force obligatoire. La CCT Location de services fixe des normes minimales pour plus de 400 000 travailleuses et travailleurs et joue un rôle central dans la mise en œuvre et l'application de la protection des salaires et des travailleurs, notamment aussi à l'égard des personnes immigrées et des frontaliers. En outre, le secteur de la location de services

apporte une contribution essentielle à l'intégration de personnes sur le marché du travail, en particulier de celles dont l'accès est plus difficile.

En tant que branche transversale, le secteur de la location de services dispose en outre d'une vue d'ensemble unique de la situation du marché du travail dans de nombreux secteurs économiques. swissstaffing connaît de première main les tendances actuelles du marché du travail – en particulier la flexibilisation croissante – et œuvre activement au développement de modèles d'avenir tenant compte à la fois des besoins de l'économie et de la protection des travailleurs. Grâce à la CCT Location de services, le secteur dispose d'un instrument unique permettant d'inscrire la flexibilisation croissante du travail dans un cadre relevant du droit du travail et des assurances sociales.

Pour ces raisons, swissstaffing considère qu'une représentation continue au sein des commissions extraparlementaires compétentes est absolument nécessaire.

III. Composition de la commission et approche de solution

swissstaffing est conscient que ce n'est pas seulement sa propre association qui a un intérêt légitime à continuer de siéger au sein d'une éventuelle commission fusionnée. De nombreuses associations d'employeurs et de travailleurs sont aujourd'hui représentées à la fois au sein de la CFT et de la CTF.

Dans ce contexte, il nous paraît objectivement justifié et proportionné, en cas de regroupement, d'augmenter modérément le nombre de membres de la commission. Étant donné que de nombreuses organisations siègent de toute façon déjà dans les deux commissions, cela conduirait à un agrandissement mesuré et défendable de l'organe, sans compromettre sensiblement sa capacité de fonctionnement. La représentativité nécessaire des partenaires sociaux et des branches concernées pourrait ainsi être maintenue. En contrepartie, et afin de soulager financièrement la Confédération, il pourrait être renoncé au versement de jetons de présence.

IV. Revendications de swissstaffing

En résumé, swissstaffing retient ce qui suit :

- En cas d'éventuel regroupement de la CFT et de la CTF, le nombre de sièges doit être augmenté, de sorte que les représentants des employeurs et des travailleurs restent représentés de manière adéquate et équilibrée ;
- swissstaffing doit impérativement continuer à être représenté au sein d'une éventuelle commission fusionnée ;
- des économies peuvent être réalisées de manière plus pertinente et plus efficace par une rationalisation des séances ainsi que par la suppression des jetons de présence, sans porter atteinte à la qualité et à la représentativité des travaux de la commission.

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer et vous prions de bien vouloir tenir compte de nos remarques.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire.

Meilleures salutations

Andreas Eichenberger
Président

Myra Fischer-Rosinger
Directrice